

### Public et pré-requis :

Toute personne souhaitant conduire engin de chantier correspondant à une des catégories de la recommandation R482, Aucune expérience de conduite exigée, Être âgé(e) de plus de 18 ans (ou moins selon décision de l'Inspection du Travail sous conditions réglementaires), Sachant lire et comprendre le français, Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

### Modalités pédagogiques : présentiel

### Moyens humains :

Enseignants qualifiés  
Testeur CFP MALUS Certifié CACES® R482 Engins de chantier

### Méthodes et moyens pédagogiques :

Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des mises en situation, Utilisation d'un (ou de plusieurs) engin(s) de chantier(s) représentatif(s) de la (ou des) catégorie(s) de CACES® (ou d'options) choisie(s), Installations, équipements, surface et matériels conformes à la R482 des catégories concernées, Equipement de protection individuelle : casque de chantier homologué, gants de manutention, protections auditives, gilet haute visibilité, chaussures de sécurité. Supports pédagogiques

### Modalités de suivi et de validation des acquis :

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur. Modalités d'évaluation en fin de formation :

- QCM d'évaluation théorique,
- Examen pratique sur l'engin de chantier conforme à la R482.

Une évaluation de satisfaction est réalisée en fin de formation

### Sanction visée :

Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) pour les engins de chantier, conforme à la R482 correspondant à la ou les catégorie(s) demandée(s) et obtenue(s) ou Attestation de résultat (réussite ou échec), Attestation de fin de formation.

**Durée :** Minimum 21 heures

**Dates, lieux et cout :** Nous contacter

### OBJECTIFS :

Être capable de conduire et d'utiliser, dans le respect des règles de sécurité, des engins de chantier dans une ou plusieurs des catégories demandées conformément à la recommandation R482 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM).

### PROGRAMME / CONTENU :

#### Théorie :

1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, du chef de manœuvre, ...),
2. Connaître la technologie des engins utilisées, la terminologie, les dispositifs de sécurité et de protection, les principes de fonctionnement, les équipements interchangeables ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction,
3. Identifier les différents types d'engins, leurs caractéristiques et leurs capacités,
4. Connaître et comprendre les règles de circulations applicables aux engins de chantier (signalisation, marquage, consignes, règles de sécurité) sur chantier ou sur voie publique,
5. Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des engins, aussi bien liés au fonctionnement qu'à leur conduite, ainsi qu'aux opérations de levage, de transport ou de chargement,
6. Savoir exploiter les engins et maîtriser les principaux risques (poste de conduite, conduite en cas d'incident, dispositifs de sécurité et port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations et des gestes de commandement conventionnels, effets des substances psycho-actives et des appareils électroniques sur la conduite),
7. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des engins (justification de leur utilité, identification des principales anomalies)

#### Pratique :

8. Réaliser les prises de poste (environnement météo, balisage, risques environnants, adéquation) et les vérifications de l'engin (documents, contrôle visuel, poste de conduite, état des dispositifs de sécurité, niveaux, issues de secours, ...),
9. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite de l'engin : circulation, transport, chargement/déchargement, stationnement, utilisation en production selon sa destination, stabilité-élingage-adéquation de la charge ; identifier les risques environnants ; vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité ; réaliser la montée/descente de l'engin en sécurité,
10. Connaître et effectuer les opérations de stationnement de l'engin en fin de poste (équipements compris), effectuer les opérations d'entretien quotidien et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements,
11. En cas de conduite au moyen d'une télécommande, connaître les commandes et les risques liés à son utilisation, effectuer les vérifications des équipements de transmission et exécuter tous les mouvements prévus pour l'engin avec la télécommande,
12. Pour les opérations de chargement / déchargement sur porte-engins, connaître et effectuer les vérifications du porte-engin (adéquation, stabilisation, points d'arrimage) et réaliser les opérations de chargement et de déchargement de l'engin.

<p><b>CATÉGORIE A : ENGINS COMPACTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pales hydrauliques, à chaînes ou pneumatiques, de masse &lt; 0,5 t</li> <li>• Chargeurs, à chaîne ou rail pneumatiques, de masse &lt; 0,5 t</li> <li>• Chargeurs pneumatiques de masse &lt; 0,5 t</li> <li>• Manibasculeurs de masse &lt; 0,5 t</li> <li>• Compresseurs de masse &lt; 0,5 t</li> <li>• Tracteurs agricoles de puissance &lt; 100 cv (21 kW)</li> </ul> 	<p><b>CATÉGORIE B : ENGINS À DÉPLACEMENT SÉQUENTIEL</b></p> <p>01 - Engin à déplacement alternatif • Pales hydrauliques, à chaînes ou rail pneumatiques, de masse &lt; 0,5 t <p>02 - Engin à déplacement alternatif • Pales hydrauliques, à chaînes ou rail pneumatiques, de masse &lt; 0,5 t <p>03 - Engin de levage à déplacement alternatif • Pales hydrauliques, à chaînes ou rail pneumatiques, de masse &lt; 0,5 t <p>04 - Engin rotatif à déplacement alternatif • Pales hydrauliques, à chaînes ou rail pneumatiques, de masse &lt; 0,5 t </p></p></p></p>	<p><b>CATÉGORIE C : ENGINS DE TRANSPORT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tracteur agricole ou agricole à déplacement alternatif</li> <li>• Tracteur agricole de puissance &lt; 100 cv (21 kW)</li> <li>• Tracteur agricole de puissance &gt; 100 cv (21 kW)</li> </ul> 	<p><b>CATÉGORIE D : CHARIOTS DE MANUTENTION FOUR TERRAIN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chariot de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mot</li> <li>• Chariot de manutention tout-terrain à conducteur porté, à traction télescopique</li> </ul> 
<p><b>CATÉGORIE E : ENGINS À DÉPLACEMENT ALTERNATIF</b></p> <p>01 - Engin de chargement à déplacement alternatif • Chargeurs rail pneumatiques de masse &lt; 0,5 t <p>02 - Engin de levage à déplacement alternatif • Chargeurs à chaînes &lt; 0,5 t <p>03 - Engin de levage à déplacement alternatif • Tracteurs agricoles </p></p></p>	<p><b>CATÉGORIE F : ENGINS DE COMPACTAGE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compacteurs à cylindre pneumatique ou rotatif, de masse &lt; 0,5 t</li> <li>• Compacteurs à poids domans de masse &lt; 0,5 t</li> </ul> 	<p><b>CATÉGORIE G : CONDUITE DES ENGINS HORS PRODUCTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement et arrimage / déchargement au moyen de engins de chantier des catégories A à G, sans chaîne de production, pour association de engins</li> </ul> 	<p><b>Epreuves théoriques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes catégories = 1 UT</li> <li>• Epreuves pratiques :</li> <li>• Catégorie A = 1,5 UT</li> <li>• Autres catégories = 1 UT</li> <li>• Catégorie C = 1,2 UT</li> <li>• Catégorie porte-engins = 0,5 UT</li> <li>• Option télécommande = 0,5 UT</li> </ul> <p><b>MAJUSCULE 10 ANS</b></p> 